

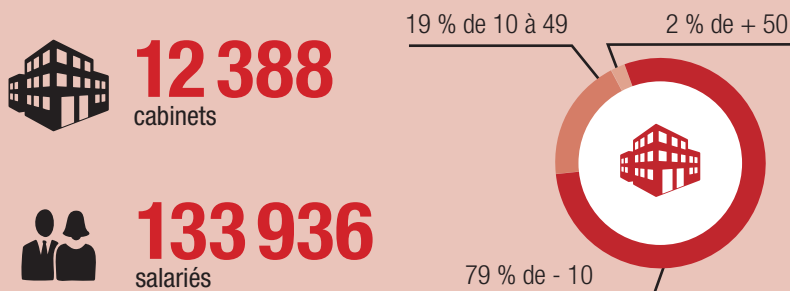
LA LETTRE EMPLOI-FORMATION 2016



BRANCHE DES EXPERTS-COMPTABLES ET COMMISSAIRES AUX COMPTES

AGEFOS PME est le partenaire de votre branche professionnelle depuis la signature de l'accord formation du 5 avril 2007. Cet accord rend obligatoire le versement des contributions au titre de la professionnalisation et de tout ou partie du plan de formation. À ce titre, nous avons le plaisir de vous proposer cette édition de la Lettre Emploi-Formation, vous récapitulant les points clés de notre partenariat.

VOTRE SECTEUR PROFESSIONNEL (données bilan consolidé année 2014)



PLAN DE FORMATION

stagiaires formés **22 039**

heures stagiaires **294 625**

DISPOSITIFS DE PROFESSIONNALISATION

2714

contrats
de professionnalisation

1 838

périodes
de professionnalisation

11

formations
de tuteurs

10 632

DIF

PROJETS EMPLOI-FORMATION

VOTRE OBSERVATOIRE

L'observatoire des métiers de l'expertise comptable, du commissariat aux comptes et de l'audit (OMECA) a travaillé activement sur deux projets phares :

- La poursuite du baromètre activité, emploi et formation professionnelle, comprenant deux vagues de sondage
- La finalisation du site Internet de l'OMECA : www.metierscomptabilite.fr. Cet espace dédié à la profession permet notamment d'accéder à des outils opérationnels pour conduire une Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC) au sein de votre cabinet.

Ces informations sont disponibles sur le site Internet de l'OMECA www.metierscomptabilite.fr.

LES FORMATIONS ÉLIGIBLES AU COMPTE PERSONNEL DE FORMATION POUR VOTRE BRANCHE PROFESSIONNELLE

Le Compte personnel de formation (CPF) remplace le DIF depuis le 1^{er} janvier 2015. La liste de formations éligibles au CPF validée par les partenaires sociaux de votre branche a été enregistrée sur le site de la Caisse des dépôts et consignations.

Le site officiel du CPF (moncompteformation.gouv.fr) propose depuis janvier 2015 un accès aux listes de formations éligibles faisant partie du « socle de connaissances et de compétences » et aux listes de formations prioritaires établies par les branches professionnelles.

TAXE D'APPRENTISSAGE

La taxe d'apprentissage évolue avec :

- La mise en place d'une nouvelle répartition du produit de la taxe d'apprentissage fléchant davantage de fonds vers les Conseils régionaux et l'apprentissage.
- Le resserrement du réseau des organismes habilités à collecter la taxe (OCTA) : seuls les OPCA et, au niveau de chaque région, un organisme inter-consulaire pourront – à compter de 2016 – collecter la taxe d'apprentissage.

Découvrez la gamme de nos services dédiés aux entreprises :

- Accompagnement au recrutement d'apprentis
- Pilotage de l'alternance
- Recensement des aides financières
- Gestion de la taxe d'apprentissage

AGEFOS PME EN CHIFFRES

L'évolution des mécanismes de financement de la formation professionnelle entre en vigueur en ce début d'année 2016. AGEFOS PME poursuit son accompagnement de la politique Emploi-Formation de votre branche, avec la mise en place de services complémentaires, au plus près de vos besoins.



Joël Ruiz
Directeur Général

La création du Compte personnel de formation (CPF) est l'une des principales mesures issues de la réforme de la formation professionnelle. Pour répondre à vos questions et à celles de vos salariés, AGEFOS PME a mis en place le numéro vert Allo CPF AGEFOS : 0800 880 826.

Pour en savoir plus sur nos solutions opérationnelles, prenez contact avec votre conseiller AGEFOS PME.

salariés, entreprises,
besoin d'information ?

allo
CPF

Compte personnel formation
un service AGEFOS PME

N° Vert 0800 880 826

ADHÉRENTS



354 000
entreprises



6 325 000
salariés



ENTREPRISES ADHÉRENTES



EMPLOI-FORMATION

PLAN DE FORMATION

stagiaires formés

650 649

heures stagiaires

20 045 701

41 123

contrats
de professionnalisation

20 828

périodes
de professionnalisation

26 583

demandeurs d'emploi
accompagnés**

TAUX D'ACCÈS À LA FORMATION (Plan de formation)

NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES / NOMBRE DE SALARIÉS



- de 10 salariés



de 10 à 49 salariés



+ de 50 salariés

*Hors activités des ménages.

** (dans le cadre d'un dispositif d'aide au retour à l'emploi)



agefos-pme.com

Déclarez vos contributions
en ligne dès janvier 2016
sur agefos-pme.com